

Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1352**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13141- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE- CONSTRUCTION DE LA
BIBLIOTHEQUE BEISSON-DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



11.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE- CONSTRUCTION DE LA
BIBLIOTHEQUE BEISSON-DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, et par délibération n° 2010.1170 du 15 novembre 2010, vous avez approuvé le programme général de construction de la bibliothèque BEISSON et autorisé l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le concours de maîtrise d'œuvre est une procédure prévue par le Code des Marchés Publics qui nécessite la création d'un jury de concours. Ce jury sera compétent pour examiner dans un premier temps l'ensemble des candidatures reçues pour assurer la maîtrise d'œuvre de la future bibliothèque puis les esquisses remises par les candidats qui auront été sélectionnés.

En application des articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics, le jury est composé des membres suivants :

- ✓ le maire ou son représentant, président,
- ✓ cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

Le président du jury pourra aussi désigner comme membres du jury des personnalités dont la participation présentera un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq.

Enfin, étant donnée la qualification professionnelle qui sera exigée des candidats pour participer à ce concours (il sera fait appel à des architectes et à des bureaux d'études réunissant des compétences en structures, fluides, acoustique, thermique, éclairage, V.R.D.), au moins un tiers des membres du jury devront posséder cette qualification ou une qualification équivalente. Ces personnes seront désignées par le président du jury.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

C'est pourquoi, afin de constituer le jury de concours relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction de la bibliothèque BEISSON, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DESIGNER** cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**2010.1352 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE- CONSTRUCTION DE LA
BIBLIOTHEQUE BEISSON-DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

Rapport N°11.01: PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE- CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE BEISSON-DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS

(Vote à la représentation proportionnelle)

- Quatre membres TITULAIRES de la majorité : Patricia LARNAUDIE
Sophie JOISSAINS
Odile BONTHOUX
Liliane PIERRON

- Quatre membres SUPPLEANTS de la majorité : Alexandre GALLESE
Fatima DRAOUZIA
Arlette OLLIVIER
Reine MERGER

- Un membre TITULAIRE de l'opposition : Marie José VALETA

- Un membre SUPPLEANT de l'opposition : Fleur SKRIVAN